

Une figure originale du Lausanne d'il y a cent ans

Autor(en): **Bridel, G.-A.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue historique vaudoise**

Band (Jahr): **27 (1919)**

Heft 10

PDF erstellt am: **16.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-22392>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'effort à accomplir à cet effet ne sera pas considérable et nous sommes persuadés qu'avec l'appui des autorités communales et des très nombreux amis du développement de la ville et de son passé historique, il sera d'une réalisation facile.

Ainsi notre vieille amie malade, dont le chœur a déjà été restauré et embelli, retrouvera l'usage d'un de ses membres et d'un élément décoratif essentiel de son antique splendeur, en attendant l'heure de la délivrance des derniers vestiges de barbarisme qui l'ont mutilée.

C. MELLEY, arch.

UNE FIGURE ORIGINALE DU LAUSANNE D'IL Y A CENT ANS

LE LIBRAIRE BENJAMIN CORBAZ

1786-1847

I

C'était, sans nul doute, une personnalité primesautière que celle du libraire lausannois Benjamin Corbaz, dont le magasin, baptisé par lui du nom assez particulier de « Dépôt Bibliographique », occupa de longues années le rez-de-chaussée de la maison d'angle Cité Derrière-Cité Devant, dont l'Etat a entrepris récemment la reconstruction pour y installer le Musée historiographique vaudois.

Depuis longtemps cette figure d'un Lausanne déjà bien lointain m'avait captivé, grâce au *Conteur vaudois* qui, à plus d'une reprise, en avait parlé jadis, et j'amassais petit à petit des renseignements sur ce sujet, lorsqu'il y a quelque temps j'eus la bonne fortune d'être mis en possession de certains papiers provenant de Benjamin Corbaz lui-même,

entre autres d'un cahier où, dans un but spécial, il a retracé sa vie jusqu'à l'année 1817.

Je me promis dès lors de rédiger une notice biographique sur B. Corbaz, en vue des amis de notre histoire locale et la pensée m'est venue qu'aucun auditoire ne serait plus indulgent à cet essai que l'assemblée de ceux qui témoignent de leur fidèle intérêt pour le passé de notre cité lausannoise.

Jean-Daniel-Benjamin Corbaz est un fils de ses œuvres, et cela ne rend l'histoire de sa vie que plus attachante. En effet, malgré une instruction première que les circonstances défavorables de son enfance avaient laissée fort incomplète, il sut s'intéresser à quantité de sujets d'ordre intellectuel ou pratique et rendre ainsi à son pays de réels services qui lui valurent la juste estime de ses concitoyens.

Son père Marc-Louis Corbaz, bourgeois du Mont sur Lausanne, était menuisier en ville et sa situation n'était pas mauvaise. Mais quand survint l'époque troublée de la Révolution française, le gouvernement bernois ayant ordonné une levée de troupes pour border les frontières du côté du Jura, Marc-Louis Corbaz, qui faisait partie d'une compagnie de grenadiers, fut obligé de partir. L'ennui des camps lui fit contracter de déplorables habitudes de boisson, qui causèrent la ruine totale de son établissement, de sa santé et de sa raison. Aussi dès 1794, son épouse, née Fanchette-Rose Delessert, dut-elle pourvoir seule, au prix d'un labeur acharné, à l'entretien de ses cinq enfants. L'aîné toutefois, le jeune Benjamin, avait été réclamé en 1795 par son aïeul, qui le fit élever à ses frais.

Dès 1798, Fanchette Corbaz dut, à cause de ses yeux faibles, renoncer à son état de lingère et se décida à fonder un modeste commerce d'épicerie. Mais il fallait, pour débiter, plus de ressources que celles dont elle pouvait disposer. Des personnes charitables, la plupart habitants de la Cité : le

professeur Levade, M. Juste Gaulis, M^{lle} Sophie Bergier lui vinrent en aide, qui par des dons, qui par des prêts. La veille de Noël 1803 les enfants Corbaz eurent le malheur de perdre leur mère, leur seul soutien.

Benjamin, né en 1786, avait dix ans environ quand son grand-père, qui était charpentier, sauf erreur, le prit chez lui. Ardent au travail, l'aïeul exigeait beaucoup de son petit-fils, plus que ne l'auraient permis ses forces. Son instruction s'en ressentit beaucoup, il ne put fréquenter que quelquefois les écoles, c'est aux soins que l'instituteur Pache lui a prodigués qu'il est redevable du peu d'éducation qu'il a reçu.

En 1799, B. Corbaz, qui avait donc 13 ans, trouva une place chez le libraire Victor Durand. (On sait que celui-ci fut un des plus chauds partisans des idées de 1789, qu'il prit une part active au banquet révolutionnaire des Jordils en 1791 et fut au nombre des plus sévèrement punis par Berne.) Comme la besogne n'était pas intense à la librairie Durand, le jeune garçon, avide d'instruction, se mit à la lecture non d'historiettes ou de romans, mais selon ses propres expressions, d'ouvrages d'art, de professions et de sujets mécaniques, et il se développa ainsi beaucoup. Mais son patron étant mort au bout de peu de temps, B. Corbaz sollicita en vain de son grand-père d'être placé chez un menuisier ou un relieur. Il finit par s'arranger lui-même avec un maître relieur du nom de Jaques Mann pour qu'il lui apprît son état, mais les circonstances firent qu'il n'y resta que six semaines. Jules-Henri Pott, un autre libraire lausannois, l'engagea alors à son service. (Son magasin devait être, sauf erreur, dans l'immeuble situé à l'angle de la Mercerie et des Escaliers-du-Marché, celui qui fut longtemps occupé par les bureaux et l'imprimerie du *Nouvelliste vaudois*.) B. Corbaz demeura chez Pott plusieurs années.

Dans le mémoire autobiographique dont nous extrayons

ces données, B. Corbaz parle avec reconnaissance et émotion de son instruction religieuse due au ministère des pasteurs Ricou et Verrey. Il fut admis à la communion en 1801 ou 1802.

A la mort de M^{me} Corbaz la mère, Benjamin essaya de se charger de l'entretien de ses frères et sœurs et tenta de mener de front sa place chez Pott (où il n'était occupé que deux heures par jour avec 16 francs de salaire mensuel) et l'exploitation du commerce maternel.

Il transféra la boutique au rez-de-chaussée d'une maison de la Cité-Derrière que M. Baataz venait d'acquérir, entre la caserne N^o 1 et celle de la gendarmerie, dans un immeuble très vétuste, démoli en 1881 pour édifier l'Ecole de physique. (Des trois maisonnettes qui, en 1830, furent jointes à la caserne N^o 2, la maison Baataz était la plus proche de la caserne N^o 1.)

Quelque modeste que fût ce commerce, il comptait diverses branches : l'épicerie, une bibliothèque locative, un petit atelier de reliure.

B. Corbaz contracta un premier mariage avec une demoiselle Meyer, qui ne fut pas heureux mais ne dura que onze mois.

Il avait ajouté à son magasin, sur le conseil de son épouse, un débit de vins et liqueurs et un billard. Ce fut pour lui une source de chagrins et de pertes financières. Ses amis formèrent, pour lui venir en aide, une société ou cercle sous le nom des « Amis de la Cité », qui loua son local de café.

En 1809, sauf erreur, B. Corbaz convola en secondes noces avec une demoiselle Guisan, bourgeoise d'Avenches, en qui il trouva une épouse aussi excellente que la première l'avait été peu.

Il quitta la maison Baataz pour la maison Testuz située non loin (auj. rue de l'Académie N^o 2, sauf erreur) et celle-ci à

son tour en juin 1811 et se retira alors avec son négoce dans une très petite et mauvaise maison de la Cité-Derrière qu'il avait héritée depuis peu. Il se mit à la fabrication des liqueurs que précédemment il recevait d'un nommé Jaques Schutel. Celui-ci, en quittant Lausanne en 1807, avait remis à B. Corbaz ses recettes de fabrication. En 1813, un concurrent envieux fit courir le bruit que les liqueurs préparées par B. Corbaz étaient de mauvaise qualité, et même dangereuses pour la santé. Mais Corbaz obtint du Conseil de santé une attestation que ses produits étaient purs et sans mélanges et composés d'après les meilleures formules.

Quatre ans après, en 1817, B. Corbaz demanda l'autorisation de donner à son établissement le nom de *Café littéraire*¹ et la permission d'y vendre au détail ses liqueurs et son vin, tandis que l'autorité lui avait demandé de suspendre cette vente.

Dans sa requête au Conseil municipal, il expose que son établissement comprend :

- 1° un cabinet littéraire avec quelques cents volumes ;
- 2° une fabrique de reliures de livres ;
- 3° un petit commerce en épices, liqueurs, vin et café. Ces trois branches réunies suffisent à peine pour occuper tous les moments du requérant, tant est borné le commerce dans cette rue.

La municipalité acquiesça, le juge de paix aussi, mais non point le Conseil d'Etat. D'où le mémoire qui nous a été conservé.

Corbaz distillait lui-même ses liqueurs et y apportait beaucoup de soins, le faisant non seulement d'après les principes de Schutel, mais surtout grâce aux notions de chimie reçues

¹ Reprenant un nom porté précédemment par l'établissement de François Lacombe, rue de Bourg, puis plus tard au Pont.

du professeur lausannois Henri Struve, et en s'inspirant de manuels ad hoc. Le mémoire donne la liste assez longue des liqueurs, sirops, vinaigres et eaux de toilette diverses que B. Corbaz préparait à la Cité, en tenant un journal exact de ses fabrications.

C'est ici l'occasion de rappeler l'amusant renseignement que nous a conservé L. Monnet dans son *Conteur vaudois*, à savoir que les bouteilles de rhum vendues par Corbaz portaient une étiquette illustrée montrant les nègres des Antilles cultivant la canne à sucre et au-dessous ce pittoresque libellé : « Véritable rhum de la Jamaïque fabriqué à Lausanne par Benjamin Corbaz ! »

Laissons un instant la parole directement au mémoire de 1817.

« Quant à la vente du vin qui se fait chez Benj. Corbaz, elle est bien bornée, ne tenant que des vins de première qualité qui, pour l'ordinaire, sont à des prix plus élevés que dans les autres établissements publics ; il n'en débite qu'à un très petit nombre de personnes et surtout aux membres composant l'ancienne société des Amis de la Cité, qui, malgré tous les changements survenus chez lui n'ont jamais cessé de s'y rassembler. Jamais personne n'a été pris de vin chez lui et jamais il ne l'aurait permis. Son établissement est exactement fermé à 9 heures toute l'année et jamais personne n'y a veillé au delà, les fêtes y sont exactement observées comme l'on peut s'en convaincre par un rapport de la police qu'il n'y a jamais eu de plainte contre lui.

» Son cabinet littéraire composé d'environ 1600 volumes ne renferme aucun livre contre la pureté des mœurs et il ne délivre aucun livre aux jeunes gens à moins qu'ils ne soient munis d'une permission de personnes qui surveillent leur éducation.

» Son atelier de reliure offre peu de ressources quoiqu'il

puisse cependant entrer en concurrence pour la bienfaisance des ouvrages avec quel atelier de cette ville que l'on puisse le mettre en parallèle (*sic*). — La rue qu'habite B. C. est une des moins fréquentées de cette ville et par conséquent offre très peu de ressources pour le commerce, aussi la partie de son établissement qui a rapport à l'épicerie offre un très petit écoulement.

» L'on voit donc que chacune de ses branches d'industrie prise séparément offre en elle-même une petite ressource, mais réunies ensemble elles forment un tout qui peut suffire à ses besoins ; que l'on en retranche une seule, les autres deviennent très peu de chose, la disposition de chacune d'elles est telle que l'une fait marcher l'autre. Il n'existe pas une pinte ni café en ville qui viennent faire emplette au-dessus de un à deux pots de liqueur à la fois, quelques-uns même y viennent par bouteille. Or si le distillateur ne peut vendre que par cinq pots, à qui vendrait-il ? Et comment distinguera-t-il le particulier du revendeur, dans le cas où il pourra en vendre à ce dernier par bouteille, pourquoi ne le fera-t-il pas au particulier ?

» Maintenant que j'ai exposé la situation de chacune des parties de son industrie, disons un mot de ses mœurs domestiques et publiques et de sa façon de penser et d'agir. Je n'embellirai ni ne chargerai le tableau et pour preuve de ce que j'avancerai je prendrai à témoins les voisins les plus dignes de foi, ceux qui n'ont aucun intérêt particulier à noircir ou blanchir.

» Le premier examen sera sa conduite religieuse. Il est peut-être le seul à Lausanne qui, depuis 14 ans, puisse dire qu'il n'a fait ou laissé faire le dimanche chez lui aucun ouvrage quelconque, ni par lui, ni par aucun des siens. Il ne lui est pas possible de fréquenter les saintes assemblées régulièrement tous les dimanches, en voici la raison. Comme ils

sont quatre en âge de fréquenter les églises, deux y vont un dimanche et les deux autres gardent la maison. De deux dimanches l'un est employé par B. C. pour mettre en règle les écritures de son petit commerce qui demande un peu de tranquillité, ce qui est difficile d'obtenir chez lui les autres jours ouvrables, le second dimanche il se rend au temple de St-François, où il a de fortes raisons de préférer d'y aller à celui de la Cité, ses motifs il est prêt à les faire connaître à ceux qui désireraient en prendre connaissance. Jamais il n'a manqué de s'y rencontrer deux fois le même jour lorsque c'est un jour de fête et particulièrement le jour où il prend part à la Sainte Communion. Une inspection des objets qui servent d'ornement à sa chambre à coucher pourront donner une idée de ses sentiments sur notre divine religion.

» Le second examen de sa conduite est la civile, il serait bien à désirer, pour le bonheur de la société, que tous les ménages fussent aussi heureux que le sien, il offre l'image du bonheur que l'on aime à retrouver dans tous les liens conjugaux, et que l'on rencontre malheureusement si rarement. Il se fait un plaisir ainsi que son épouse de rendre tous les services qui sont en leur pouvoir et les pauvres y ont leur part suivant que leur famille le leur permet.

» Sa conduite politique est conforme à la sentence qui dit : laissons dire et faisons bien, il ne se mêle d'aucun discours de ce genre ; suivant son sentiment l'on doit obéir aux lois et penser qu'elles sont faites toujours dans un bon but, pour le bien de tous, et par des gens qui méritent notre confiance et nos respects. Il ne croit pas que personne ait des plaintes à former contre lui sur sa façon de penser ; aimer sa patrie et ses magistrats, obéir aux lois, satisfaire aux impositions, c'est ce qu'il recommande à ses amis et à ses voisins, ceux qui pourraient croire différemment de lui sont pleinement dans l'erreur : quoique dans quelque circonstance il aurait eu lieu

de se plaindre de la portion qui lui était assignée en logement de troupes, et d'imposition extraordinaire, il n'a jamais témoigné de mécontentement et l'espérance d'être mieux réparti une autre fois a été sa seule consolation. L'amour qu'il a pour sa patrie est bien caractérisé par le choix des couleurs qu'il a prises pour son cabinet de lecture dont tous les livres sont reliés vert et blanc, par les soins qu'il s'est donnés pendant plusieurs mois à dresser une table de toutes les lois (et des matières qu'elles traitent) pour le canton depuis 1803 à ce jour. C'est lui qui le premier a retranché sur les tabacs les noms fastueux de Londres, Amsterdam, pour y substituer les armes du canton avec une devise analogue. (!)

» L'établissement de B. C. est quelque peu fréquenté par les militaires de l'école d'instruction, parce qu'ils y trouvent à bas prix ce qui leur est le plus nécessaire, tel que soupe, café, thé, chocolat, vin, etc., par la bonne discipline qu'il tient chez lui, il ne permet jamais l'entrée de la maison aux militaires après les heures qu'ils doivent être retirés dans leur caserne, il n'accorde aucune boisson à ceux qui lui paraissent en avoir déjà suffisamment ; il ne permet aux militaires aucun discours contre la religion ou l'Etat et plus d'une fois lorsque ceux-ci croyaient avoir quelque raison de se plaindre, B. C. par ses discours les a ramenés à des dispositions plus calmes. Il arrive très souvent que des militaires ou d'autres personnes viennent se plaindre qu'ils ont quelque indisposition et alors ils trouvent chez B. C. quelques légers soulagements en recevant quelque peu de thé, de bouillon, etc., sans aucune rétribution quelconque et il a à ce sujet reçu un grand nombre de bénédictions des personnes qu'il avait ainsi soulagées. Si l'on a quelque doute sur la véracité de ce dernier article, l'on pourrait s'en convaincre en prenant des renseignements auprès de quelques-uns de Messieurs les

instructeurs, surtout des nommés Landry et Grailoz (Greyloz ?), qui en ont été souvent témoins. Il serait bien à désirer que les personnes qui ont une espèce de haine et de jalousie contre B. C. et qui reçoivent chez elles des militaires fussent aussi exactes à remplir leur devoir et à rendre service que B. C. l'est envers eux.

» Enfin, avant de terminer ce petit mémoire, je prierais de vouloir bien jeter un coup d'œil sur la situation de la Cité quant à sa partie commerciale. Chacun sait de combien elle est élevée au-dessus de la ville, combien de peine il faut avoir pour y atteindre et par conséquent combien doit être pénible le transport de tous les objets qui s'y consomment.

» Par sa situation isolée elle n'est point un passage pour les voyageurs ou les campagnards qui n'y viennent que rarement. Le nombre des habitants y est très petit. Enfin, la Cité forme une espèce de petit village isolé. Un commerce qui se bornerait à une seule branche ne saurait y gagner sa vie, parce que le débit en serait à peu près nul ; d'un autre côté, les habitants de la Cité ont, tout aussi bien que ceux d'ailleurs, besoin d'une infinité de petits objets dont on ne saurait se passer ; il faut donc à chaque petit article dont on a besoin, descendre une infinité de marches d'escaliers, et l'on sent que surtout en hiver cela devient bien pénible. Toutes ces considérations de part et d'autre ont engagé B. C. à y former un petit commerce où l'on trouve réunis tous les objets de première nécessité et en partie ceux d'agrément, d'abord afin qu'en réunissant plusieurs branches, il pût y gagner sa vie, et d'un autre côté afin d'être utile à ses concitoyens, à force de peine, de soins et non pas sans avoir eu à essuyer un grand nombre de désagréments avant de réussir dans son entreprise, il est parvenu à y former un établissement de la plus grande utilité, quoique petit, et ce qu'il y a de plus remarquable, à y faire régner l'ordre, la paix et

l'agrément. Chez lui on y trouve tout ce qui est relatif à l'épicerie, et quelques petits articles de pharmacie, les plus indispensables dans un ménage ; les liqueurs non seulement de table, mais aussi celles pour la toilette, vinaigres, vins pour malades, que l'on ne trouve chez aucun des vendeurs de vins ou épiciers de la Cité et que l'on serait obligé de descendre en ville pour les y chercher dans des moments souvent bien pressants, combien de fois n'a-t-il pas poussé la complaisance jusqu'à se relever pendant les nuits d'hiver pour procurer quelque soulagement à de pauvres malades qui, sans sa complaisance, auraient peut-être été dans le cas de mourir.

» Un cabinet de lecture était nécessaire à la Cité, celui que B. C. y a formé renferme des livres pour toutes les classes de la société, morale pour la jeunesse, religion pour les personnes pieuses, romans pour les élégants du jour, voyages pour les amateurs de géographie, etc.

» Une petite fabrique de reliure est quelque fois visitée par les personnes qui en ont besoin, mais le nombre en est bien borné dans cette rue. »

Malgré ce touchant plaidoyer, nous croyons savoir que le Conseil d'Etat n'accorda pas à Benjamin Corbaz l'autorisation sollicitée. Peut-être les difficultés qu'il avait rencontrées le poussèrent-ils à se consacrer de plus en plus à la partie intellectuelle de son activité professionnelle.

Quoiqu'il en soit, c'est, sauf erreur, sept ou huit ans après ce mémoire, soit vers 1824, que Corbaz acheta d'une demoiselle Descombes — l'une des dernières du nom à Lausanne et qui resta locataire du nouveau propriétaire jusque vers 1860 — la maison qui fait l'angle sud-ouest des rues Cité-Devant et Cité-Derrière, face à l'ancien oratoire des mystiques, et qui porta tour à tour les numéros 30 de la Cité-Devant, puis 27 de la Cité-Derrière.

C'est là qu'il installa son magasin, son *Dépôt Bibliographique*, comme il l'appela dès lors. L'épicerie et la distillerie ont, semble-t-il, battu en retraite. Corbaz ne négligeait rien pour tenir sa librairie au courant des nouveautés et il se rendait, dit-on, chaque année à Paris à pied pour s'approvisionner de nouveautés littéraires.

Il fit tant et si bien pour développer son commerce que le jour vint où il conçut le projet d'élargir ses vitrines et pour cela de remplacer les anciennes boutiques voûtées par des baies plus larges soutenues par un sommier métallique. C'était le premier qu'on eût vu à Lausanne. Corbaz en avait fait lui-même les plans et il eut quelque peine à trouver un entrepreneur disposé à effectuer le travail, c'était M. Sigismond Krieg ; encore Corbaz dut-il par convention le décharger de toute responsabilité en cas d'accident. Une vieille parente de M. Corbaz disait il y a quelques années à M. Louis Monnet, non sans émotion : « Ah ! je n'oublierai jamais notre frayeur quand nous dûmes coucher plusieurs nuits au-dessus des *cottes* qui soutenaient la maison. » (*Au bon vieux temps des diligences*, pp. 25-27.)

C'est ici le lieu de rappeler que B. Corbaz fut avec son ami Louis Pfluger le co-fondateur du *Bazar vaudois*, ouvert le 10 novembre 1831 au Chemin-Neuf (dans la maison N° 6 de l'avenue de l'Université, occupée aujourd'hui par la fabrique de draps Berger d'Eclépens), il constituait une nouveauté à Lausanne. En effet, ce fut au début un magasin d'un genre très spécial et ingénieux, à savoir le dépôt de tous les produits de l'industrie vaudoise et le Bazar vaudois facilita ainsi le développement de bien des activités industrielles intéressantes de notre pays. Il joua pour l'époque le rôle que jouent aujourd'hui les foires et comptoirs d'échantillons. Il s'y trouvait aussi, en outre, une bibliothèque industrielle composée dès la première année de trois

cents volumes. Une lettre de B. Corbaz lue le 3 août 1832, en séance de la Société vaudoise d'utilité publique, disait que l'établissement prenait de la consistance et produisait déjà de bons résultats. (*Journal Soc. ut. publ.*, 1832, page 45.)

Nous ne serions pas surpris d'apprendre que Corbaz ait été au nombre des promoteurs de l'Exposition des produits de l'industrie suisse, tenue à Lausanne en 1833. Il est d'autre part intéressant de constater qu'en 1837 alors qu'on projetait une nouvelle exposition, il est revenu de son premier enthousiasme pour ce genre de manifestations, voudrait qu'on consultât les industriels du canton pour s'assurer si la majorité d'entre eux la désirent et demande en tous cas qu'elle se fasse avec plus de simplicité que la première. (*Journal Soc. ut. publ.*, 1837, p. 390.) Dans le catalogue de l'exposition de 1833 nous voyons figurer le nom de Corbaz comme exposant, l'objet exposé est une pipe à enfumer les abeilles.

Benjamin Corbaz fut un membre zélé de la Société vaudoise d'utilité publique, fondée en 1826, et les comptes rendus des séances de cette vénérable société, publiés dans la *Feuille du canton de Vaud*, puis dès 1833 dans le *Journal* qui lui fit suite — tous deux rédigés par le pasteur-professeur Dan.-Alex. Chavannes — témoignent largement de l'activité de B. Corbaz. On voit par exemple qu'en novembre 1832, notre libraire propose qu'on donne une direction plus pratique au journal de la Société, et qu'on y insère quelques-uns des articles sur les connaissances utiles qui font le succès dans notre canton de tel périodique français. L'idée fut renvoyée au rédacteur du journal, qui promit d'en faire son profit tout en réservant la préférence aux articles originaux (p. 132). La même année on recourait aux conseils et à l'aide effective de Corbaz dans une commission destinée à susciter et à encourager la création et l'existence des bibliothèques popu-

lares du canton de Vaud¹. Il prête à la commission d'étude les ouvrages qu'il a en magasin. En corrélation avec ce sujet mentionnons une petite brochure de 70 pages, parue en 1838, précieuse encore à consulter aujourd'hui comme document bibliographique. Elle est intitulée *Conseils pour composer une bibliothèque religieuse, instructive et amusante à l'usage des industriels et des habitants de la campagne, recueillis par un bibliophile*. Il est évident que ce bibliophile n'est autre que B. Corbaz lui-même.

(A suivre.)

G.-A. BRIDEL.

† EUGÈNE SECRETAN

La *Revue historique vaudoise* a perdu le 2 août un de ses amis en même temps que collaborateur distingué : Eug. Secretan. C'est encore une grande perte que font les études historiques et archéologiques. Le défunt avait, en effet, contribué pour la plus grande part, en 1885, à la fondation de l'Association *Pro Aventico* qu'il présida jusqu'à sa mort et à laquelle il se dévoua tout entier jusqu'à son dernier jour. A la fin de juillet, en effet, il servit encore de guide sur le terrain d'*Aventicum* à M. Gustave Ador, président de la Confédération, et dans les jours qui suivirent, il mit la dernière main au manuscrit d'une nouvelle édition de son guide excellent et bien connu : *Aventicum, son passé et ses ruines*.

Eug. Secretan nous donna quelquefois des travaux pour la *Revue historique vaudoise*. Rappelons parmi les plus importants *Fr.-Rod. de Dompierre, un lieutenant-colonel archéologue*, en 1905, et *l'Emancipation du Pays de Vaud*, en 1898, dans lequel il discutait avec une indépendance

¹ Une bibliothèque religieuse et populaire fut instituée à Lausanne en 1831.